

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

153929

Déclaration de Maladie : N° S19-0051252

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 13.13.2 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SEKKAT ZINEB Date de naissance : 15/11/1992

Adresse : 650 Bd Ned. V. Résidence Acacia Imm. G. Etg 3 Apt. 635

Tél. : 06 61 35 19 41 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr NADIA BOUTOU
Gynécologue - Obstétricien
152, Bd. Ba Hmed
Tél. 02-40 77 40 14

Date de consultation : 03/03/2023

Nom et prénom du malade : SEKKAT ZINEB Age : 1990

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : ARTHROSIS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 20 MAR

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 03/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : Amel

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/03/2023	Ex		250 DH	Dr. Nadia Ben Hamad Gynécologue 152, Bd. de 05 22 409 4044

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	03/31/2023	112,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Nadia Bouga

Gynécologue - Obstétricien

DIPLÔME D' ETAT DE LA FACULTÉ
DE MÉDECINE DE L' U.L.B. A BRUXELLES
ANCIEN ASSISTANT DES HÔPITAUX
DE BRUXELLES

الدكتورة نادية بوعا
إختصاصية في أمراض النساء والتوليد

خريجة كلية الطب ببروكسل
طبيبة سابقة بمستشفيات بروكسل

03 | 03 | 2023
Casablanca, le :
الدار البيضاء، في :

ME SÉCURITÉ. ZINB

25, M

→ FUMA FER 

2

0

0

87,50

1

~~Polymer~~ 

180 g
gelée

112,60



Dr. Nadia BOUGA
Gynécologue - Obstétricienne
152, Bd. Ba Hmad
05 22 4097 40/44

FUMAFER®

fumarate ferreux 200 mg
(équivalent à 66 mg de fer)

COMPOSITION

• Fumarate ferreux 200 mg
Quantité correspondante en fer 66 mg
• Excipients q.s.p. 1 comprimé

Indications Thérapeutiques :

Avant emploi, lire attentivement la notice.
Tenir hors de la portée et de la vue des enfants

11



Laboratoires SYNTHMEDIC

20-22, Rue Zoubir Brou El Aouam
Roches Noires Casablanca

Médicamente autorisée N°: 833/16DMP/21/NRQ

FUMAFER® 66 mg

100 comprimés



6

118000180371

MPMEE
12/17

FUMAFER®

100 comprimés

FUMAFER®
fumarate ferreux 200 mg
(équivalent à 66 mg de fer)

100 comprimés
voie orale

PPU 25 10 DH
LOT F779 PER 09/26



lot N°:
EXP.:

351053-05

فومافير®

200 ملجم
فومارات حديدي 66 ملجم من المدين
(أي ما يعادل 66 ملجم من المدين)

100 قرص
عن طريق الفم

30 Gélules
Voie orale

Poids net : 14,10 gr.

MAGNESEIUM
VIT B6

L:0600
P:02/25
PVC: 87.50 DH

POLY MAG

PROPRIETES :

Magnésium : minéral indispensable au bon fonctionnement du système nerveux.
Il possède une action relaxante sur les muscles.
Vitamine B6 : Essentielle à la production d'énergie à partir du glycogène afin de renforcer l'absorption du magnésium.

COMPOSITION :

Oxyde de magnésium (255 mg soit 150 mg de magnésium); Vitamine B6 (1mg); Sélénate de magnésium ; Maltodextrine; gélule en gélatine bovine

POLY MAG

MAGNESEIUM
VIT B6

30 Gélules
Voie orale

Poids net : 14,10 gr.

Complément alimentaire n'est pas un médicament

Fabriqué par : Les Laboratoires CRC PHARMA

AGS/ONSSA N° CAPV.53.15

Distribué par : MD PHARMA

Autorisation AG N° Da 2017/7043/20 UCA/V1

CONSEILLÉ POUR :

- * Irritabilité, stress, problèmes minéraux
- * Crampes

MODE D'UTILISATION : à 2 gélules avec un grand verre d'eau à prendre avant le repas